

ROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 5 mars 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

52-03-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

53-03-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-02-05

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

ADOPTÉE

54-03-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-02-19

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2018.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De M. Victor Bérubé, directeur des projets (Études et structures) au ministère des Transports, un rapport d'inspection du pont P-01291, situé sur le chemin de Robidoux, indiquant les travaux à réaliser pour l'entretien dudit pont.
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bonaventure, une correspondance transmettant le rapport du « Portrait de la gestion des matières résiduelles dans les MRC de Bonaventure et Avignon » ainsi qu'un document concernant l'organisation de la gestion des matières résiduelles suite à la réalisation du portrait 2017.
- De deux propriétaires du boulevard Perron Ouest, une correspondance concernant un échange de terrain avec le propriétaire contigu ayant trait à un accès direct à la mer et requérant de plus amples informations à ce sujet.
- D'un couple de contribuables, une correspondance concernant une demande de prolongation de versements du compte de taxes municipales étant donné que, suite à la fin de construction de leur demeure, ils ont reçu simultanément un compte pour l'année 2017 ainsi que celui de l'année 2018.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de février 2018.

55-03-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent soixante-et-un mille six cent cinquante-trois dollars et quarante-trois cents (461 653,43 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

56-03-18

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jean Cormier à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

ADOPTÉE

57-03-18

CLUB NAUTIQUE DE NEW RICHMOND INC. - SUBVENTION ANNUELLE

Considérant que le Club nautique a procédé en 2013 à des travaux de réfection de ses infrastructures;

Considérant que la Ville a pris un engagement pour les années 2014 à 2018 inclusivement à l'effet de verser une subvention au Club nautique de New Richmond inc., et ce, en conformité avec l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant le protocole d'entente signé à cet effet le 29 octobre 2013;

Considérant que ce protocole a pour fins principales de permettre au Club, suite auxdits travaux, de continuer d'alimenter le quai en électricité et de rendre accessible aux utilisateurs des installations sanitaires conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De verser une subvention pour l'année 2018 au montant de six mille huit cent neuf dollars et soixante-neuf cents (6 809,69 \$), équivalent à l'écart entre l'évaluation municipale du bâtiment, avant et après les travaux de réfection, et ce, tel que stipulé dans le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Club nautique le 29 octobre 2013.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1050-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 965-14 ET 1019-16 - AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1050-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire et abrogeant les Règlements 965-14 et 1019-16.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

58-03-18

RÈGLEMENT 1056-18 AUTORISANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES MESURES DE DÉBITS DU SECTEUR OUEST DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE, ET POUR CE FAIRE, UN EMPRUNT AU MONTANT DE 70 678 \$, REMBOURSABLE EN 20 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement autorisant la réalisation d'une étude des mesures de débits du secteur Ouest du périmètre urbain de la Ville, portant le numéro 1056-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant la réalisation d'une étude des mesures de débits du secteur Ouest du périmètre urbain de la Ville, et pour ce faire, un emprunt au montant de 70 678 \$, remboursable en 20 ans, lequel est identifié sous le numéro 1056-18.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1057-18 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 092 700 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 21 854 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1057-18 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 092 700 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 21 854 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

59-03-18

PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU - AUTORISATION DE PAIEMENT NO. 5

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement du certificat no. 5 à Les Constructions scandinaves inc., au montant de trois cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-quatre dollars et soixante-quatorze cents (368 454,74 \$), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par la firme d'architecte Lebel Goulet + Day en date du 5 mars 2018. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1042-17.

ADOPTÉE

60-03-18

REPLACEMENT DE PHOTOCOPIEURS - AUTORISATION

Considérant l'utilisation intensive des photocopieurs actuels à la Ville, et ce, depuis quelques années;

Considérant que l'entretien des équipements est devenu problématique compte tenu de leur désuétude;

Considérant que la firme Xérox a déposé une offre afin de remplacer les photocopieurs actuels, et ce, à un moindre coût;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le remplacement des photocopieurs par la firme Xérox tel qu'indiqué dans l'offre déposée, et ce, pour un engagement total de soixante (60) mois au coût mensuel de neuf cent vingt-deux dollars (922 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

61-03-18

DÉPLOIEMENT MAJEUR TELUS - CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE - AUTORISATION

Considérant la demande déposée par Telus pour le déploiement majeur de câbles de fibre optique sur et dans des structures aériennes et souterraines existantes de Telus sur le territoire de la Ville;

Considérant que la demande actuelle vise une petite partie de la Ville dans le secteur Est;

Considérant la volonté de Telus de relier chaque foyer à la fibre optique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents au déploiement majeur de Telus de câbles de fibre optique.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

62-03-18

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2018 -
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou sa représentante à déposer une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des québécoises et québécois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour l'organisation des célébrations locales 2018 de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE

63-03-18

**UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE -
DEMANDE D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de deux cent cinquante-et-un dollars (251 \$), représentant le coût de la cotisation annuelle;

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport : Ann-Julie LeBlanc (ou sa remplaçante) et Geneviève Braconnier.

ADOPTÉE

URBANISME

64-03-18

**RÈGLEMENT 1053-18 RÉGISSANT LES VENDEURS SANS PLACE D'AFFAIRES ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 601-94 - ADOPTION**

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement régissant les vendeurs sans place d'affaires, portant le numéro 1053-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement régissant les vendeurs sans place d'affaires et abrogeant le Règlement 601-94, lequel est identifié sous le numéro 1053-18.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1055-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE PC/B.13 - 118, BOULEVARD PERRON EST)

65-03-18

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville dans la zone Pc/b.13, portant le numéro 1055-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Pc/b.13 - 118, boulevard Perron Est), lequel est identifié sous le numéro 1055-18.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1055-18 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Pc/b.13 - 118, boulevard Perron Est), sera adopté à une séance ultérieure.

66-03-18

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - DEMANDE D'APPUI

Considérant la demande d'aliénation pour échange de terrain déposée pour le lot 5 016 541 par monsieur Éric Boudreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1058-18 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1044-17 - AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1058-18 relatif à la circulation des camions et véhicules outils et abrogeant le Règlement 1044-17.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

TRAVAUX PUBLICS

67-03-18

UTILISATION DU FONDS DE REVENUS DE GRAVIÈRES-SABLIÈRES POUR L'ANNÉE 2017 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'utiliser le montant de quinze mille quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (15 096,98 \$) provenant du fonds de revenus des gravières-sablières de l'année 2017, et ce, pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2017.

ADOPTÉE

68-03-18

DEMANDE DE CONFIRMATION - PROJETS DE RÉFECTION DE PONTS

Considérant la demande reçue du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à l'effet de confirmer les orientations proposées pour la réfection du Pont du 4^e Rang Ouest ainsi que le pont H.-A. Leblanc;

Considérant la volonté du Conseil de voir la réalisation du projet de réfection du pont du 4^e Rang Ouest;

Considérant les travaux d'envergure à venir en 2018 sur le pont H.-A. Leblanc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter les orientations suivantes pour la réfection ultérieure des ponts décrits ci-dessous :

- Pont du 4^e Rang Ouest
(P-01286) :

l'option retenue est un pont à une voie, dont la largeur devrait être plus large que le minimum requis compte tenu des usages agricoles dans ce secteur. La Ville consent à ne pas disposer d'un pont à double voie, mais souhaite une solution mitoyenne.

- Pont H.-A. Leblanc
(P-01302) :

les travaux de réparation prévus sont acceptés et la période de réalisation souhaitée est à compter de la fin du mois d'août pour ainsi réduire l'impact durant la saison touristique.

ADOPTÉE

69-03-18

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - PLANS ET DEVIS STATION DE POMPAGE SP-8

Considérant que le Conseil a octroyé un mandat initial à la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour la confection des plans et devis pour le remplacement de la station de pompage 8 au montant de quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-cinq dollars et cinquante-huit cents (89 335,58 \$), taxes incluses, et ce, pour 465 mètres de conduites;

Considérant l'ajout après vérification de 300 mètres de conduites supplémentaires entraînant ainsi des frais additionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'accepter de verser des honoraires supplémentaires à la firme ARPO Groupe-conseil inc. au montant de trois mille neuf cent trente dollars (3 930 \$), taxes en sus, pour couvrir les frais additionnels concernant l'ajout de 300 mètres de conduites dans le projet de remplacement de la station de pompage SP-8.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

RÈGLEMENT 1054-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE CA.20 - BÂTIMENT D'EXERCICE - SÉCURITÉ INCENDIE)

70-03-18

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville (Zone Ca.20 - Bâtiment d'exercice - Sécurité incendie), portant le numéro 1054-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ca.20 - Bâtiment d'exercice - Sécurité incendie), lequel est identifié sous le numéro 1054-18.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry à l'effet que le Règlement 1054-18 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ca.20 - Bâtiment d'exercice - Sécurité incendie), sera adopté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande au Conseil de reprendre, dans le déroulement habituel de la séance, la rubrique concernant le suivi de la période de questions de la séance mensuelle précédente.

Une contribuable demande pourquoi le remboursement de certains règlements d'emprunt sont prévus sur une période de vingt (20) ans et d'autres sur une période plus courte.

Un contribuable demande s'il serait possible d'abaisser l'amoncellement de neige situé, entre autres, à la sortie du stationnement de l'immeuble la Seigneurie car ce dernier obstrue la visibilité des automobilistes.

Une citoyenne demande comment s'effectue le changement de maire-suppléant durant l'année. Elle demande également si le Conseil poursuit sa réflexion concernant les sentiers Rotary-Caspédia et leur coupure prévue suite à la démolition prévue de deux (2) ponts situés dans la réserve naturelle.

Un contribuable mentionne qu'il a remarqué que des voyages de pierres, provenant des travaux effectués sur le pont de Cascapédia, ont circulé lors de la fin de semaine et se demande si la Ville a des informations supplémentaires à ce sujet.

Une citoyenne demande si, lors d'éventuels travaux de réaménagement à la bibliothèque, une chute à livres « extérieure » a été prévue.

Un citoyen demande si l'administration de la Station touristique Pin Rouge est tolérante concernant les utilisateurs qui désirent effectuer du ski hors-piste et quelle est la responsabilité de la Station advenant une chute.

Un contribuable souhaite que, lors du réaménagement d'une descente à la plage à l'arrière de l'hôtel de ville, prévu à l'été, des contenants pour les ordures ainsi que pour le recyclage y soient installés et qu'on y prévoit une accessibilité pour tous.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière